



Syndicat National **FORCE OUVRIERE**
Des Finances Publiques

Section de la Haute-Garonne

CAPL n°3 du 19 octobre 2017 : 1ères affectations C Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Nous allons examiner le mouvement de premières affectations des cadres C dans notre département au lendemain du mouvement national de grève et de rassemblement de l'ensemble de la Fonction publique du 10 octobre 2017. En Haute-Garonne, outre une participation massive à la manifestation, ce sont 41 % des collègues qui ont fait grève pour se faire entendre sur leur pouvoir d'achat, leurs missions et leurs conditions de travail. S'agissant des cadres C, la perte financière est énorme : près de 280 euros brut mensuel pour un C 1^{er} grade de 11ème échelon si la valeur du point avait suivi l'inflation depuis 2000.

FO-DGFIP, encore une fois, condamne la politique de suppression des effectifs qui, depuis plus de 10 ans, a détruit plus de 30 000 emplois au sein de notre direction. Cette politique a des conséquences pour les personnels qui subissent au quotidien une aggravation dans les services mettant en péril l'exercice des missions et multipliant les cas de souffrance au travail.

S'agissant de la présente CAPL, alors même que vos services ont recensé 78 emplois vacants de cadre C, la DRFIP 31 va recevoir 14 emplois. Cela signifie que les personnels de catégorie C devront accomplir leurs missions avec 64 emplois vacants. Et que dire des missions supplémentaires qui nous sont confiées dès à présent (SIV) et de celles qui nous sont transférées suite à la réforme territoriale (Dépense) et pour lesquelles aucun emploi n'est prévu au PLF 2018.

Pour les nouveaux arrivants, presque la moitié d'entre eux a passé le concours et/ou est domiciliée dans un autre département. Quel rentabilité pour les services et l'administration de former ces agents à des applications onéreuses et lourdes (Chorus...) pour les perdre rapidement ? Quel va être le ressenti des agents déjà en place et surchargés qui devront en plus assumer à perte la charge de "tuteur" ? Parallèlement, les personnels concernés, qui subiront une mobilité géographique et/ou auront une situation familiale sensible, auront à vivre et devront faire face des moments difficiles avec, notamment, les rémunérations les plus basses de notre direction.

De plus, 10 des nouveaux arrivants ont été affectés à la disposition du directeur soit sur une RAN ou dans le département : les élus **FO-DGFIP 31** condamnent ces affectations qui précarisent les agents.

En conclusion, les élus **FO-DGFIP 31** persistent à revendiquer :

- l'arrêt des suppressions d'emploi,
- le recrutement à hauteur des besoins,
- la création d'emplois nécessaires à l'exercice de toutes les missions de la DGFIP,
- l'appel de la totalité des listes complémentaires du concours commun C.

Dernière minute : la DGFIP a publié le projet de mouvement complémentaire au 1^{er} mars 2018. Notre département enregistre 5 départs pour 1 arrivée aggravant encore le nombre d'emplois vacants.

